

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 341

12 février 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Alferweiher S.à r.l. | 16331 | PL Développement S.àrl. | 16326 |
| BRE/Management Asia S.A. | 16330 | Porta Nova Participations SA | 16325 |
| Brianfid-Lux S.A. | 16367 | Portrea S.A. | 16327 |
| Cefeal S.à r.l. | 16364 | Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l. | 16328 |
| de Buedemleër S.à r.l. | 16331 | Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l. | 16325 |
| G.R. 43 S.à r.l. | 16364 | Project Development & Management S.A. | 16328 |
| Habacker LogPark Site Seven S. à r.l. | 16324 | Project Investments S.A. | 16326 |
| Habacker LogPark Site Six S. à r.l. | 16324 | Pundamilia Family Office | 16325 |
| Habacker LogPark Site Two S. à r.l. | 16324 | Quango, S.à.r.l. | 16326 |
| Holding de Financements Internationaux et Nationaux Spf S.A. | 16323 | Quartal Financial Solutions AG, succursale de Luxembourg | 16331 |
| Immobilière de l'Europe S.A. | 16323 | Radical Sportscars Holding S.A. | 16326 |
| Innovative Solutions and Advisory Services for European Business S.A. | 16324 | Raumstudio Falter Luxembourg Sàrl | 16330 |
| Isaseb S.A. | 16324 | Real Flex International S.A. | 16327 |
| kaell architecte s.à r.l. | 16331 | Real Impact | 16327 |
| kaell architecte s.à r.l. | 16323 | Reddol B.V. | 16324 |
| Krieger Lux S.à r.l. | 16330 | Roissy International Luxembourg S.à r.l. | 16325 |
| Le Barron Investments S.A. | 16322 | Sophielux 1 | 16343 |
| Le Midi S.A. | 16322 | Sublimo S.A. | 16368 |
| Lombard Financial Investments S.A. | 16322 | Thai Union EU Seafood 1 S.A. | 16356 |
| Montesquieu Export S.A. | 16354 | Tiger Holding S.à r.l. | 16337 |
| Morgan Stanley Corporate Holdings (Lu- xembourg) | 16368 | Valluga S.A. | 16329 |
| Muet Holding S.à r.l. | 16330 | Vanamonde S.A. | 16329 |
| Mya SA | 16360 | VersusMind Luxembourg | 16322 |
| Mysama S.à r.l. | 16332 | Viva H2 S.à r.l. | 16340 |
| Neckar CA S.à.r.l. | 16323 | Walter Luxembourg Holdings S.C.A. | 16329 |
| notre S.à.r.l. | 16331 | Wendigo Sàrl | 16328 |
| O.B.B. Worcester S.A. | 16332 | Whitehall European RE 9A S.à r.l. | 16368 |
| Pacimmo | 16328 | Wood Luxembourg Properties S.à r.l. | 16329 |
| Payroll S.à r.l. | 16327 | | |
| Personal Properties S.A. | 16325 | | |

Le Midi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'École.
R.C.S. Luxembourg B 26.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ljubica Flener-Djordjevic
Commissaire aux comptes
2, rue de l'école
L-8226 Mamer

Référence de publication: 2013004729/13.

(130004504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Le Barron Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 59.121.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société LE BARRON INVESTMENTS S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.
Pour LE BARRON INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013004727/13.

(130004460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Lombard Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 68.401.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société Lombard Financial Investments S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand'Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.
Pour Lombard Financial Investments S.A.

Référence de publication: 2013004735/13.

(130004544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

VersusMind Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 150.924.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 20 décembre 2012

L'assemblée acte la démission de TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) de son mandat de commissaire. L'assemblée ratifie rétroactivement au 20 novembre 2012, la nomination de Compliance & Control, B. 172.482, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, comme commissaire. Le mandat de commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2012.
Pour la société

Référence de publication: 2013004383/15.

(130003848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Holding de Financements Internationaux et Nationaux Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 88.794.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2013004665/12.

(130004699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Immobilière de l'Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 66.207.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013004681/12.

(130004635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

kaell architecte s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 47A, rue Jean-François Boch.
R.C.S. Luxembourg B 124.657.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Claudine KAELL
La gérante

Référence de publication: 2013005101/11.

(130005963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Neckar CA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.901.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 2 S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 2 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013005084/19.

(130004792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

**Innovative Solutions and Advisory Services for European Business S.A., Société Anonyme,
(anc. Isaseb S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 130.226.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005396/10.

(130005369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Habacker LogPark Site Six S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 135.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005377/10.

(130005588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Habacker LogPark Site Seven S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 135.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005376/10.

(130005587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Habacker LogPark Site Two S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 135.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005379/10.

(130005592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Reddol B.V., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 77.605.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé tout office de domiciliation fourni à la société:

REDDOL B.V.

enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B77 605,
et ce avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013005652/14.

(130005375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pundamilia Family Office, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 171.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013005632/11.

(130005145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.621,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.875.

Le Bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Elena Morrisova.

Référence de publication: 2013005594/10.

(130005916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Porta Nova Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 18.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005591/10.

(130005487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Roissy International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.571.

Par le présent je dénonce la domiciliation pour B132571 ROISSY INTERNATIONAL LUXEMBOURG SARL, siège à 17, rue de Munsbach L-6941 Niederanven.

Niederanven, le 10 janvier 2013.

Simon KELLY
17, rue de Munsbach
L-6941 Niederanven

Référence de publication: 2013005659/12.

(130005930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Personal Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 111.290.

Avec effet au 28 décembre 2012, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société Personal Properties SA, société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B111290.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013005613/11.

(130004994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Quango, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 141.576.

Le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
QUANGO, S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013005636/13.

(130005210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Radical Sportscars Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 75.752.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013005641/13.

(130005279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Project Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 153.225.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société PROJECT INVESTMENTS S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.
Pour PROJECT INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013005630/13.

(130005897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

PL Développement S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.512.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.469.

L'adresse de Pierre LASRY, Gérant Unique de la Société a été modifiée comme indiqué ci-dessous:

Monsieur Pierre LASRY
1, Place Edouard Claparède
CH-1205 Genève

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PL DEVELOPPEMENT S. à.r.l.
Signatures

Référence de publication: 2013005623/15.

(130005434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Portrea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 160.231.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société PORTREA S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour PORTREA S.A.

Référence de publication: 2013005625/13.

(130005431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Real Impact, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 161.490.

—
Bilan rectifié

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 08/01/2013 sous la référence L130003774

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005642/13.

(130005420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Payroll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 85.862.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2012

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée décide de nommer Madame Nathalie PRIEUR, conseiller économique, née le 08 avril 1967 à Trèves, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en tant que gérante technique en remplacement de Madame Sylvie GASPARD, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013005610/13.

(130005327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Real Flex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 78.125.

—
Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013005651/15.

(130005753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pacimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 170.353.

Les statuts coordonnés au 27/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10/01/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013005602/12.

(130005860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Project Development & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 86.074.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société Project Development & Management S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012
du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour Project Development & Management S.A.

Référence de publication: 2013005595/13.

(130005850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.037.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 10 décembre 2012 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Stephen Shaw, avec adresse au 1, Appold Street, EC2A 2UU Londres, Royaume-Uni au mandat de Gérant A, avec effet au 23 novembre 2012 et pour une durée indéterminée
2. Acceptation de la démission de Maximilien DE WAILLY, avec adresse au 3, Avenue de Friedland, Deutsche Bank, 75008 Paris, France de son mandat de Gérant de catégorie A, avec effet au 23 novembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013005592/15.

(130005675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Wendigo Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.771.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que la dénomination de ses associés est changée comme suit:

- Ululan Investments Limited a changé sa dénomination en Ululan Invest Limited;
- Delligate Holdings Limited a changé sa dénomination en EMP Investments Limited.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2013005795/14.

(130005974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Valluga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 25, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 145.891.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013005783/12.

(130005424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Walter Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.491.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 21 décembre 2012, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2013005793/13.

(130005054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Wood Luxembourg Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.892.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme suit:

- Le siège social de la société est confirmé et est bien situé au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour Wood Luxembourg Properties S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013005802/14.

(130005714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Vanamonde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.083.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013005784/15.

(130005752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Raumstudio Falter Luxemburg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 66, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 97.465.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013005918/13.

(130006250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Muet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.031.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005907/15.

(130005564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Krieger Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5515 Remich, 21, rue Anny Blau.

R.C.S. Luxembourg B 106.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 janvier 2013.

Patrick SERRES

Notar

Référence de publication: 2013005896/12.

(130005447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

BRE/Management Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.601.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005861/14.

(130005416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

de Buedemleër S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 13, Z.A.R.E. Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 164.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DE BUEDEMLEER SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Référence de publication: 2013005915/11.

(130007048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

kaell architecte s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 47A, rue Jean-François Boch.
R.C.S. Luxembourg B 124.657.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Claudine KAELL
La gérante*

Référence de publication: 2013005916/11.

(130006497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

notre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 101.288.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Isabelle DICKES
La Gérante*

Référence de publication: 2013005917/11.

(130007001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Quartal Financial Solutions AG, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2550 Luxembourg, 146, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 165.355.

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Philippe HERREMANS a démissionné avec effet au 30/11/2012 de son poste de représentant permanent de la société QUARTAL FINANCIAL SOLUTIONS AG, succursale de Luxembourg.

Roodt-sur-Syre, le 8 janvier 2013.

Philippe Herremans.

Référence de publication: 2013005910/11.

(130006154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Alferweiher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, rue Alferweiher.
R.C.S. Luxembourg B 103.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005943/10.

(130006763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

O.B.B. Worcester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.624.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013004129/11.

(130003391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Mysama S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.046.

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Jean-François WARTIQUE, Fondé de pouvoir, né à Liège (Belgique) le 24 octobre 1966, demeurant à B-1300 Wavre, 14 Avenue de la Brise,

ici représenté par Monsieur Abdelkader JEMAA, Employé privé, né à Tours (France), le 26 janvier 1975, demeurant à B-6860 Vlessart, Chemin Flory Champs 3, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 décembre 2012 à Wavre.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur Jean-François WARTIQUE, précité est le seul actuel associé (l'«Associé Unique») de MYSAMA S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Pletzer, L - 8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147046 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 3 juillet 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1466 du 29 juillet 2009;

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, précité en date du 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2583 du 26 novembre 2010.

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 chacune.

- que l'ordre du jour est le suivant:

- transférer le siège social de la Société au 148 route d'Arlon, L -8089 Strassen.

- modifier l'objet social de la Société comme suit: La Société a pour objet de: I) Pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, contribuer à l'établissement et au développement d'entreprises. Elle a notamment pour objet: A) de dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme; à l'exception de conseils de placement d'argent et autres, de fournir son assistance et d'exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de la gestion en général; de fournir toutes prestations de services et d'exécuter tous mandats sous forme d'études d'organisations, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social; B) de concevoir, d'étudier, de promouvoir et de réaliser tous objets informatiques, bureautiques et tout ce qui s'y rapporte; C) d'effectuer des études, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente, de publicité, de marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises; D) d'exécuter tous mandats d'administrateur, et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à son objet; E) de développer, d'acquérir, de vendre, de prendre ou d'octroyer des licences, des brevets, des marques, du know-how et des actifs mobiliers apparentés; F) de prêter des services administratifs et informatiques; G) d'acquérir et de vendre, d'importer et d'exporter, d'effectuer toute activité de commissionnement, de courtage et de représentation de tous biens généralement quelconques, en bref être intermédiaire commercial; H) de rechercher, de développer, de produire ou de commercialiser de nouveaux produits, de nouvelles technologies et leur application; I) de contribuer à la constitution de sociétés par voie d'apports, de participation ou d'investissements généralement quelconques; La Société peut également garantir, accorder des prêts ou

assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. J) d'organiser toutes formations, séminaires, conférences, trainings à l'attention de toutes entreprises ou collectivités, II) Pour son propre compte, effectuer les opérations suivantes: a) L'acquisition par souscription ou achat et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse et d'autres valeurs mobilières généralement quelconques, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer ainsi que la gestion d'un patrimoine mobilier; b) la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier et la location-financement de biens immeubles aux tiers, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier, de même que se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers. III) La société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières qui directement ou indirectement sont liées ou apparentées à son objet ou qui peuvent en favoriser la réalisation. L'énumération qui précède n'est pas limitative de sorte que la société peut effectuer toutes opérations susceptibles de contribuer à la réalisation de tout ou partie de son objet social. La société peut réaliser son objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous les formes et de toutes les manières qu'elle jugera les mieux appropriées. Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés. La société ne peut en aucun cas faire de la gestion de fortune, fournir des avis de placements ou servir d'intermédiaire de placements. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- modifier les conditions d'agrément en cas de cession de parts sociales de sorte que les parts sociales ne puissent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, l'unanimité n'étant plus requise et qu'en cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, soit applicable.

- procéder à la refonte des statuts de la Société en y insérant les modifications sous les résolutions précédentes.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 2, rue Pletzer, L - 8080 Bertrange au 148 route d'Arlon, L - 8089 Strassen.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

La Société a pour objet de:

I) Pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, contribuer à l'établissement et au développement d'entreprises.

Elle a notamment pour objet:

A) de dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme; à l'exception de conseils de placement d'argent et autres, de fournir son assistance et d'exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de la gestion en général; de fournir toutes prestations de services et d'exécuter tous mandats sous forme d'études d'organisations, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social;

B) de concevoir, d'étudier, de promouvoir et de réaliser tous objets informatiques, bureautiques et tout ce qui s'y rapporte;

C) d'effectuer des études, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente, de publicité, de marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises;

D) d'exécuter tous mandats d'administrateur, et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à son objet;

E) de développer, d'acquérir, de vendre, de prendre ou d'octroyer des licences, des brevets, des marques, du know-how et des actifs mobiliers apparentés;

F) de prester des services administratifs et informatiques;

G) d'acquérir et de vendre, d'importer et d'exporter, d'effectuer toute activité de commissionnement, de courtage et de représentation de tous biens généralement quelconques, en bref être intermédiaire commercial;

H) de rechercher, de développer, de produire ou de commercialiser de nouveaux produits, de nouvelles technologies et leur application;

I) de contribuer à la constitution de sociétés par voie d'apports, de participation ou d'investissements généralement quelconques;

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

J) d'organiser toutes formations, séminaires, conférences, trainings à l'attention de toutes entreprises ou collectivités,

II) Pour son propre compte, effectuer les opérations suivantes:

a) L'acquisition par souscription ou achat et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse et d'autres valeurs mobilières généralement quelconques, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer ainsi que la gestion d'un patrimoine mobilier;

b) la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier et la location-financement de biens immeubles aux tiers, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier, de même que se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers.

III) La société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières qui directement ou indirectement sont liées ou apparentées à son objet ou qui peuvent en favoriser la réalisation.

L'énumération qui précède n'est pas limitative de sorte que la société peut effectuer toutes opérations susceptibles de contribuer à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

La société peut réaliser son objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous les formes et de toutes les manières qu'elle jugera les mieux appropriées.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

La société ne peut en aucun cas faire de la gestion de fortune, fournir des avis de placements ou servir d'intermédiaire de placements.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide que les parts sociales ne pourront être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, l'unanimité n'étant plus requise et qu'en cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de procéder à la refonte des statuts de la Société en y insérant les modifications sous les résolutions précédentes. Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MYSAMA S. à r.l. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de:

I) Pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, contribuer à l'établissement et au développement d'entreprises.

Elle a notamment pour objet:

A) de dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme; à l'exception de conseils de placement d'argent et autres, de fournir son assistance et d'exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de la gestion en général; de fournir toutes prestations de services et d'exécuter tous mandats sous forme d'études d'organisations, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social;

B) de concevoir, d'étudier, de promouvoir et de réaliser tous objets informatiques, bureautiques et tout ce qui s'y rapporte;

C) d'effectuer des études, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente, de publicité, de marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises;

D) d'exécuter tous mandats d'administrateur, et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à son objet;

E) de développer, d'acquérir, de vendre, de prendre ou d'octroyer des licences, des brevets, des marques, du know-how et des actifs mobiliers apparentés;

F) de prêter des services administratifs et informatiques;

G) d'acquérir et de vendre, d'importer et d'exporter, d'effectuer toute activité de commissionnement, de courtage et de représentation de tous biens généralement quelconques, en bref être intermédiaire commercial;

H) de rechercher, de développer, de produire ou de commercialiser de nouveaux produits, de nouvelles technologies et leur application;

I) de contribuer à la constitution de sociétés par voie d'apports, de participation ou d'investissements généralement quelconques;

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

J) d'organiser toutes formations, séminaires, conférences, trainings à l'attention de toutes entreprises ou collectivités,

II) Pour son propre compte, effectuer les opérations suivantes:

a) L'acquisition par souscription ou achat et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse et d'autres valeurs mobilières généralement quelconques, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer ainsi que la gestion d'un patrimoine mobilier;

b) la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier et la location-financement de biens immeubles aux tiers, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier, de même que se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers.

III) La société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières qui directement ou indirectement sont liées ou apparentées à son objet ou qui peuvent en favoriser la réalisation.

L'énumération qui précède n'est pas limitative de sorte que la société peut effectuer toutes opérations susceptibles de contribuer à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

La société peut réaliser son objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous les formes et de toutes les manières qu'elle jugera les mieux appropriées.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

La société ne peut en aucun cas faire de la gestion de fortune, fournir des avis de placements ou servir d'intermédiaire de placements.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu le comparant es qualité qu'il agit attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société en relation avec le nouvel objet social de la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme, ce qui est expressément reconnu par ledit comparant.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Abdelkader Jemaa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2012. LAC / 2012 / 61831. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004121/270.

(130003701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.414.

In the year two thousand twelve, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Tiger Holding S.à r.l., (the "Company") with registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 117 414, incorporated by deed enacted on the June 26, 2006, amended for the last time pursuant to a deed dated May 29, 2012, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated June 30, 2012, Nr 1652.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs Catherine Dessoy, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Creation of one new class of shares being class V redeemable shares;

2. Increase of the corporate capital by an amount of 606.90 USD (six hundred six United States Dollars and ninety Cents) so as to raise it from its present amount of 454,171.90 USD (four hundred fifty four thousand one hundred seventy one United States Dollars and ninety Cents) to 454,778.80 USD (four hundred fifty four thousand seven hundred seventy eight United States Dollars and eighty Cents) by the issue of 17.34 (seventeen point thirty four) new redeemable shares of class V of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.-Subscription and payment of the new shares;

3. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to create one new class of shares being class V redeemable shares.

Second resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 606.90 USD (six hundred six United States Dollars and ninety Cents) so as to raise it from its present amount of 454,171.90 USD (four hundred fifty four thousand one hundred seventy one United States Dollars and ninety Cents) to 454,778.80 USD (four hundred fifty four thousand seven hundred seventy-eight United States Dollars and eighty Cents) by the issue of 17.34 (seventeen point thirty-four) new redeemable shares of class V of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.

Third resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the 17.34 (seventeen point thirty-four) new redeemable shares as follows:

Tiger Global, Private Investment Partners III, L.P., a Cayman Islands limited partnership, acting through its general partner Tiger Global PIP Performance III, L.P., acting through its general partner Tiger Global PIP Management III, Ltd., all having their registered office at c/o Turner & Roulstone Management Ltd. Strathvale House, PO Box 2636GT George

Town, Grand Cayman Cayman Islands, here represented by Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. prenamed,

who declares to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

- 17.34 (seventeen point thirty-four) new redeemable shares of class V having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 606.90 USD (six hundred six United States Dollars and ninety Cents) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 454,778.80 USD (four hundred fifty-four thousand seven hundred seventy eight United States Dollars and eighty Cents) represented by 2,034 (two thousand thirty-four) redeemable shares of class A, 10,368 (ten thousand three hundred sixty-eight) redeemable shares of class D, 574.34 (five hundred seventy-four and thirty-four) redeemable shares of class U and 17.34 (seventeen point thirty-four) redeemable shares of class V of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Tiger Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 117 414, constituée suivant acte reçu le 26 juin 2006, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 29 mai 2012, publié au Mémorial C N° 1652 du 30 juin 2012.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales étant la classe V de parts sociales rachetables;

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 606,90 USD (six cent six Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) pour le porter de son montant actuel de 454.171,90 USD (quatre cent cinquante-quatre mille cent soixante et onze Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) à 454.778,80 USD (quatre cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-dix-huit Dollars US et quatre-vingts Cents) par l'émission de 17,34 (dix-sept virgule trente-quatre) nouvelles parts sociales rachetables de classe V d'une valeur nominale de 35.-USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.-
Souscription et paiement des nouvelles parts sociales;

3. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales rachetables étant la classe V.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 606,90 USD (six cent six Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) pour le porter de son montant actuel de 454.171,90 USD (quatre cent cinquante-quatre mille cent soixante et onze Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) à 454.778,80 USD (quatre cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-dix-huit Dollars US et quatre-vingts Cents) par l'émission de 17,34 (dix-sept virgule trente-quatre) nouvelles parts sociales rachetables de classe V d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les 17,34 (dix-sept virgule trente-quatre) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Tiger Global, Private Investment Partners III, L.P., agissant par Tiger Global PIP Performance III, L.P., agissant par son associé commandité Tiger Global PIP Management III, Ltd. tous ayant leur siège social à Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représenté par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prénommée,

qui déclare souscrire aux nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

- 17,34 (dix-sept virgule trente-quatre) nouvelles parts sociales rachetables de classe V ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 606,90 USD (six cent six Dollars US et quatre-vingt-dix Cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instruant.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq Dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 454.778,80 USD (quatre cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-dix-huit Dollars US et quatre-vingts Cents), représenté par 2.034 (deux mille trente-quatre) parts sociales rachetables de classe A, 10.368 (dix mille trois cent soixante-huit) parts sociales rachetables de classe D, 574,34 (cinq cent soixante-quatorze virgule trente-quatre) parts sociales rachetables de classe U et 17,34 (dix-sept virgule trente-quatre) parts sociales rachetables de classe V, ayant une valeur nominale de USD 35,- (trente-cinq Dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62324. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013004325/151.

(130003594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Viva H2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 142.001.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le douze décembre

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Colony VIII Ventures Italia, LLC a limited liability company constituée sous la loi de l'Etat du Delaware (USA), inscrite au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 4603042 dont le siège social est situé DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (USA), ci-après dénommée l'associé unique,

Représentée aux présentes par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en décembre 2012, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

L'Associé unique, dûment représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé

I.- Que la société à responsabilité limitée "Viva H2 S.à. r.l.", ayant son siège social à 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 142.001, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 29 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2568 du 21 octobre 2008 et dont les statuts ont été modifiés en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 335 du 16 février 2010.

II.- Que le capital social de la société "Viva H2 S.à. r.l." s'élève actuellement à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), représentés par douze mille six cents (12.600) parts sociales de un euro (EUR 1,-) chacune, chacune intégralement libérée.

Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales

III.- Que l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de dissoudre et mettre en liquidation de la Société

- Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur et confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus comme prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

IV.- Que l'Associé Unique a décidé de fixer la 2e et 3e Assemblée en vertu de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 immédiatement après la précédente décision de dissoudre et de mettre en liquidation la société et de les tenir l'une après l'autre avec les ordres du jour suivant:

2^{ème} Assemblée

- Nomination de Mme Véronique REVEILLIEZ en qualité de Commissaire-Vérificateur

3^{ème} Assemblée

- Présentation et adoption des conclusions du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation et approbation du rapport du liquidateur ainsi que les comptes de la liquidation

- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif

- Décision de verser tous fonds disponibles de la liquidation, tels qu'ils ressortiront, le cas échéant, des comptes de liquidation, à l'associé unique.

- Autorisation et pouvoir donnés au Liquidateur de régler, après la clôture de la liquidation, les coûts et frais mentionnés dans le rapport de liquidation et de clôturer tout compte bancaire après règlement de tout solde à l'Associé Unique.

- Clôture de la liquidation et constat que la société a cessé d'exister à la date du présent acte

- Désignation du lieu où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans
Ceci exposé, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme, en qualité de liquidateur:

Colony Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui il confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

*2^e Assemblée
Résolution unique*

L'Associé unique nomme Mme Véronique REVEILLIEZ en qualité de Commissaire-Vérificateur.

*3^e Assemblée
Première résolution*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Liquidateur pour procéder au versement en espèces en sa faveur du solde de la liquidation, après règlement du passif mentionné dans son rapport. Tous pouvoirs lui sont également conférés pour clôturer tout compte bancaire ouvert au nom de la Société, après lesdits paiements.

Quatrième résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à compter de la date du présent acte à l'ancien siège social de la Société, 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

Colony VIII Ventures Italia, LLC, a limited liability company incorporated under the law of Delaware (USA), inscribed in the Trade Register of Delaware under the number 4603042 with its registered office at DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (United States of America) hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"

Here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal in December 2012, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed.

The Sole Shareholder, duly represented as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

I.- That the company "Viva H2 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée en liquidation"), having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 142.001 (the "Company"), was

incorporated following a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 29 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2568 dated 21 October 2008, whose statutes have been amended on 21 December 2009, published in the Mémorial C, under number 335 dated 16 February 2010.

II.- That the share capital of the company “Viva H2 S.à r.l.”, amounts to twelve thousand six hundred euros (EUR 12.600.-) represented by twelve thousand six hundred (12.600) shares of one euros (EUR 1.-) each, each fully paid.

III.- That the sole shareholder has decided to declare explicitly to proceed with the anticipated dissolution of the company with immediate effect and to put the company in liquidation and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- To decide to dissolve and to put the company in liquidation

- To appoint Colony Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.540 and having its registered office 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the Liquidator and to grant to the liquidator the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended.

IV.- That the sole shareholder has decided to fix the 2nd and 3rd meetings pursuant to the article 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies immediately after the previous decision to dissolve and to put the company into liquidation, and to hold them one after the other, with the following agendas:

2nd Meeting

- To appoint Mme Véronique Reveilliez as Liquidation Auditor (commissairevérificateur).

3rd Meeting

- Decision to adopt the findings of the report of the liquidation auditor (commissaire-vérificateur) and to approve the Liquidator’s report as well as the accounts of the Liquidation

- Decision to grant discharge to the Liquidator and to the Liquidation Auditor for their respective duties and activities during their mandates

- Decision to allocate the available proceeds of the liquidation, as they emerge, if any, in the liquidation’s accounts, to the sole shareholder

- Decision to grant all powers to the Liquidator to make the payment in cash of the available proceeds (if any) of the liquidation to the sole shareholder, after settlement of the liabilities mentioned in the Liquidator’s report with full powers granted to the Liquidator to close any bank account opened in the name of the Company after all sums have been paid to the Sole Shareholder

- Decision to close the liquidation and to state that the Company has ceased to exist as of the date of the notarial deed

- Decision pursuant to which the Company’s accounts and files shall be deposited with and kept for a term of five years from the date of this deed at the registered office of the liquidator of the Company, Colony Luxembourg S.à r.l. at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Resolutions

1st Meeting

First resolution

The sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

Second resolution

The sole Shareholder appoints as liquidator:

Colony Luxembourg having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended.

2nd Meeting

Sole resolution

The Sole shareholder appoint Mrs. Véronique REVEILLIEZ, as Liquidation Auditor (Commissaire-vérificateur)

16343

*3rd Meeting
First resolution*

The Sole Shareholder, after having heard the Liquidation Auditor's report, decides to approve the Liquidator's report as well as the accounts of the liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder grants discharge to the Liquidator and to the Liquidation Auditor for their respective duties and activities during their mandates.

Third resolution

The Sole Shareholder grants all powers to the Liquidator to make the payment in cash of the balance of the liquidation to him, after settlement of the liabilities mentioned in the Liquidator's report. All powers are also granted to the Liquidator to close any bank account opened in the name of the Company after all sums have been paid to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation and states that the Company has ceased to exist as of the date of this deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company's accounts and files shall be deposited with and kept for a term of five years from the date of this deed at the registered office of the liquidator of the Company, Colony Luxembourg S.à r.l., 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59682. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013002146/188.

(130001503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Sophielux 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.843.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SOPHINVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Pierre-Siffrein Guillet, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 12 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «SOPHIELUX 1».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille cinq cent cinquante (1.550) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et mille cinq cent cinquante (1.550) actions ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Les droits et obligations attachés aux actions ordinaires de chacune de ces catégories sont identiques.

5.2 Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts à augmenter le capital social initial à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (EUR 499.969.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) le cas échéant par l'émission de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille neuf cents (49.996.900) actions de dix euros (EUR 10,-) de catégorie A et/ou de catégorie B, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, par l'émission de nouvelles actions ordinaires A et actions ordinaires B, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature.

5.4 Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

5.5 A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

5.6 De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

5.7 Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.8 Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

5.9 Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi d'avril à onze heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation.

L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les mille cinq cent cinquante (1.550) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et mille cinq cent cinquante (1.550) actions ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Xavier de WALQUE, né le 14/01/1965 à Etterbeek (Belgique), demeurant à 2C, Jan van Boendalelaan, B-3080 Tervuren;

- Monsieur Alfonso PALLAVICINI, né le 05/07/1964 à Trévise (Italie) et demeurant à Avenue Hamoir 25/V, B-1180 Uccle;

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, né à Metz (France) le 08/10/1961 demeurant professionnellement 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07/05/1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10/08/1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. les mandats des administrateurs seront répartis de la manière suivante:

CATEGORIE A:

- Monsieur Xavier de WALQUE;

- Monsieur Alfonso PALLAVICINI;

CATEGORIE B:

- Monsieur Serge KRANCENBLUM;

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET;

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET.

4. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et

6. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve on the eighteenth day of December

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

SOPHINVEST S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard prince Henri and in process of registration with the trade and companies register of Luxembourg,

hereby represented by Pierre-Siffrein Guillet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated December 12, 2012 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "SOPHIELUX 1".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of one thousand five hundred fifty (1,550) Category A ordinary shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each and one thousand five hundred fifty (1,550) Category B ordinary shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The rights and obligations attached to the ordinary shares of each class of shares are identical.

5.2 The Board of Directors is authorized during a period of five years from the date of publication of the deed of incorporation, to increase the initial corporate capital by four hundred ninety-nine million nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 499,969,000.-) in order to raise it from thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) to five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) as the case may be by the issue of forty nine million nine hundred ninety-six thousand nine hundred (49,996,900) shares of a par value of ten euro (EUR 10.-) each, to be distributed in A and/or B categories and having the same rights as the existing shares.

5.3 The Board of Directors is authorised and empowered, to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new A Ordinary Shares and B Ordinary Shares with or without share premium, against payment in cash or in kind.

5.4 The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

5.5 Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

5.6 Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

5.7 The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

5.8 A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

5.9 The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital. The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of April at 11.00 AM. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2013. The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the one thousand five hundred fifty (1.550) Category A ordinary shares with a par value of ten euro (EUR 10,-) each and one thousand five hundred fifty (1.550) Category B ordinary shares with a par value of ten euro (EUR 10,-) each, representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand four hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 5 (five) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:
 - Mr Xavier de WALQUE, born on 14/01/1965 in Etterbeek (Belgium), residing at 2C, Jan van Boendalelaan, B-3080 Tervuren;
 - Mr Alfonso PALLAVICINI, on 05/07/1964 in Treviso (Italia) residing at Avenue Hamoir 25/V, B-1180 Uccle;
 - Mr Serge KRANCENBLUM, born in Metz (France), on 08/10/1961 residing professionally 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - Mr Jean-Hugues DOUBET, born on 07/05/1974 (France) in Strasbourg, residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - Mr Pierre-Siffrein GUILLET, born on 10/08/1977 in Carpentras (France), residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
3. The directors' mandated are divided in two categories as follows:
 - CATEGORY A:*
 - Mr Xavier de WALQUE;
 - Mr Alfonso PALLAVICINI;
 - CATEGORY B:*
 - Mr Serge KRANCENBLUM;
 - Mr Jean-Hugues DOUBET;
 - Mr Pierre-Siffrein GUILLET.
4. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;
5. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2018; and
6. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

Prevailing version

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy-holder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxy-holder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: P-S. GUILLET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61219. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002084/573.

(130000583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Montesquieu Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.151.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MONTESQUIEU S.A., a public company limited by shares incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 113.149, here represented by Denis Van den Bulke, professionally residing at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 30 November 2012,

which proxy shall be signed „ne varietur" by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Montesquieu S.A., prenamed, represented as stated hereabove, is the sole shareholder of MONTESQUIEU EXPORT S.A., a public company limited by shares (société anonyme) having its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 113.151, incorporated pursuant to a deed of the Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on December 19, 2005 published in the Mémorial C number 647 of March 29, 2006 (the "Company");

- that the Company' share capital is divided into 100 shares with a par value of three hundred and ten euros per share.

- that the agenda is:

- (1) Decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
- (2) Decision to appoint the liquidator (liquidateur) and to fix the scope of his mission;
- (3) Discharge (quitus) to the directors of the Company for and in connection with their duties as directors of the Company, and
- (4) Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve and to put the Company into voluntary liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint Montesquieu Limited, a company existing and governed by the laws of the United Kingdom, with its registered office at 302, Suite 401, regent street, GB-W1B 3HH London as liquidator (the "Liquidator").

The Sole Shareholder decides to empower the Liquidator as follows:

- the Liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144ff. of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the Sole Shareholder in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the Liquidator may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents any power it will deem appropriate.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge (quitus) to the directors of the Company for and in connection with their duties as directors of the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the appearing person, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MONTESQUIEU S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 143,

ici représentée par Denis Van den Bulke, demeurant professionnellement à 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 novembre 2012,

laquelle procuration, signée „ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Montesquieu S.A., précitée, est l'unique actionnaire de la société anonyme MONTESQUIEU EXPORT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.151, constituée, suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven en date du 19 décembre 2005 publié au Mémorial C numéro 647 du 29 mars 2006 (la Société),

- que le capital social de la Société est divisé en 100 actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros chacune.

- que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire;
- 2) Décision de nommer un liquidateur et de déterminer l'étendue de sa mission; et
- 3) Décharge (quitus) des administrateurs de la Société pour et en rapport avec leurs devoirs en tant qu'administrateurs de la Société;
- 4) Divers.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation volontaire la société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer Montesquieu Limited, une société existante et régie par le droit du Royaume-Uni, avec siège social au 302, Suite 401, Regent Street, GB-W1B 3HH Londres, en qualité de liquidateur (le «Liquidateur»),

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs suivants:

- Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Actionnaire Unique dans les cas où elle est prévue par la loi.

- Il est dispensé de dresser inventaire;

- Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il jugera approprié.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de donner décharge (quitus) aux administrateurs de la Société pour et en rapport avec leurs devoirs en tant qu'administrateurs de la Société

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, le comparant et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: Van den Bulke, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57164. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001917/103.

(130000764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Thai Union EU Seafood 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.657.

In the year two thousand twelve, on the eighteenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholder of "Thai Union EU Seafood 1 S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.657, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 July 2010 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") on 16 September 2010.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer M. David BURGOS, employee in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

1.1.1 II.- As appears from the attendance list, the twenty-five thousand sixty-nine (25,069) A shares, twenty-five thousand sixty-nine (25,069) B shares, twenty-five thousand sixty-nine (25,069) C shares, twenty-five thousand sixty-nine (25,069) D shares, twenty-five thousand sixty-nine (25,069) E shares, twenty-five thousand sixty-nine (25,069) F shares, twenty-five thousand sixty-nine (25,069) G shares, twenty-five thousand sixty-nine (25,069) H shares, twenty-five thousand sixty-nine (25,069) I shares and twenty-five thousand sixty-nine (25,069) J shares, representing the whole capital of the Corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred ten million euro (EUR 210,000,000.-), in order to raise it from its current amount of two hundred fifty thousand six hundred ninety euro (EUR 250,690.-) to two hundred ten million two hundred fifty thousand six hundred ninety euro (EUR 210,250,690.-), through the issuance of twenty-one million (21,000,000) new class A shares, twenty-one million (21,000,000) new class B shares, twenty-one million (21,000,000) new class C shares, twenty-one million (21,000,000) new class D shares, twenty-one million (21,000,000) new class E shares, twenty-one million (21,000,000) new class F shares, twenty-one million (21,000,000) new class G shares, twenty-one million (21,000,000) new class H shares, twenty-one million (21,000,000) new class I shares, twenty-one million (21,000,000) new class J shares, of a nominal value of EUR 1 each (the "Shares") having the same rights and obligations as the existing shares, and to be fully paid and subscribed by way of a contribution of kind of an uncontested, current and immediately exercisable claim hold by the Sole Shareholder against the Company.

2.- To amend the article 5.1. of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the above decisions.

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to increase the issued share capital by an amount of two hundred ten million euro (EUR 210,000,000.-), in order to raise it from its current amount of two hundred fifty thousand six hundred ninety euro (EUR 250,690.-) to two hundred ten million two hundred fifty thousand six hundred ninety euro (EUR 210,250,690.-), through the issuance of twenty-one million (21,000,000) new class A shares, twenty-one million (21,000,000) new class B shares, twenty-one million (21,000,000) new class C shares, twenty-one million (21,000,000) new class D shares, twenty-one million (21,000,000) new class E shares, twenty-one million (21,000,000) new class F shares, twenty-one million

(21,000,000) new class G shares, twenty-one million (21,000,000) new class H shares, twenty-one million (21,000,000) new class I shares, twenty-one million (21,000,000) new class J shares, of a nominal value of EUR 1 each (the "Shares") having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the twenty-one million (21,000,000) new class A shares, twenty-one million (21,000,000) new class B shares, twenty-one million (21,000,000) new class C shares, twenty-one million (21,000,000) new class D shares, twenty-one million (21,000,000) new class E shares, twenty-one million (21,000,000) new class F shares, twenty-one million (21,000,000) new class G shares, twenty-one million (21,000,000) new class H shares, twenty-one million (21,000,000) new class I shares, twenty-one million (21,000,000) new class J shares, the sole shareholder Thai Union Investment Holding, having its registered office at C/o Appleby Management (Mauritius) Ltd, 8th Floor Medine Mews, La Chaussee Street, Port Louis, Mauritius.

This contribution being made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of new share's issue is not to be implemented.

Intervention - Subscription - Payment.

Furthermore the aforementioned Thai Union Investment Holding here represented by virtue of the aforementioned proxy; which declared to subscribe the entire increase of the share capital and to pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by two hundred ten million euro (EUR 210,000,000.-).

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by ERNEST & YOUNG S.A., société anonyme, represented by Mr Werner WEYNAND, who concludes as follows:

Conclusion

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 21,000,000 new class A shares, 21,000,000 new class B shares, 21,000,000 new class C shares, 21,000,000 new class D shares, 21,000,000 new class E shares, 21,000,000 new class F shares, 21,000,000 new class G shares, 21,000,000 new class H shares, 21,000,000 new class I shares and 21,000,000 new class J shares, with a nominal value of EUR 1 each to be issued, hence total consideration amounting to EUR 210,000,000."

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

5. Capital.

5.1 "The issued share capital of the Company is two hundred ten million two hundred fifty thousand six hundred ninety euro (EUR 210,250,690.-), divided into:

- 5.1.1 Twenty-one million twenty-five thousand and sixty-nine (21,025,069) A shares (the "A Shares");
 - 5.1.2 Twenty-one million twenty-five thousand and sixty-nine (21,025,069) B shares (the "B Shares");
 - 5.1.3 Twenty-one million twenty-five thousand and sixty-nine (21,025,069) C shares (the "C Shares");
 - 5.1.4 Twenty-one million twenty-five thousand and sixty-nine (21,025,069) D shares (the "D Shares");
 - 5.1.5 Twenty-one million twenty-five thousand and sixty-nine (21,025,069) E shares (the "E Shares");
 - 5.1.6 Twenty-one million twenty-five thousand and sixty-nine (21,025,069) F shares (the "F Shares");
 - 5.1.7 Twenty-one million twenty-five thousand and sixty-nine (21,025,069) G shares (the "G Shares");
 - 5.1.8 Twenty-one million twenty-five thousand and sixty-nine (21,025,069) H shares (the "H Shares");
 - 5.1.9 Twenty-one million twenty-five thousand and sixty-nine (21,025,069) I shares (the "I Shares"); and
 - 5.1.10 Twenty-one million twenty-five thousand and sixty-nine (21,025,069) J shares (the "J Shares");
- each having a par value of one euro (EUR 1) and the rights and obligations set out in these Articles.

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société "Thai Union EU Seafood 1 S.A." (la "Société"), une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B154.657, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire soussigné, en date du 23 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts") en date du 16 septembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M. David BURGOS, employé à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 25.069 actions de catégorie A, 25.069 actions de catégorie B, 25.069 actions de catégorie C, 25.069 actions de catégorie D, 25.069 actions de catégorie E, 25.069 actions de catégorie F, 25.069 actions de catégorie G, 25.069 actions de catégorie H, 25.069 actions de catégorie I et 25.069 actions de catégorie J, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix millions d'euros (EUR 210.000.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 250.690,-) à deux cent dix millions deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 210.250.690,-), par l'émission de vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie A, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie B, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie C, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie D, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie E, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie F, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie G, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie H, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie I, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie J, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune (les «Actions»), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et entièrement libérées par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible que l'actionnaire unique détient à l'encontre de la Société.

2.- Modification afférente de l'article 5.1. des statuts, afin de refléter les décisions prises.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de deux cent dix millions d'euros (EUR 210.000.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 250.690,-) à deux cent dix millions deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 210.250.690,-), par l'émission de vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie A, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie B, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie C, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie D, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie E, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie F, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie G, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie H, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie I, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie J, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune (les «Actions»), ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie A, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie B, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie C, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie D, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie E, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie F, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie G, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie H, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie I, vingt et un millions (21.000.000) de nouvelles actions de catégorie J, d'une valeur nominale de EUR 1.-chacune, l'actionnaire unique, la société Thai Union Investment Holding, ayant son siège social à C/o Appleby Management (Mauritius) Ltd, 8th Floor Medine Mews, La Chaussee Street, Port Louis, Maurice.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes "Thai Union Investment Holding", ici représentée en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de deux cent dix millions d'euros (EUR 210.000.000,-).

Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, représenté par M. Werner WEYNAND, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 21,000,000 new class A shares, 21,000,000 new class B shares, 21,000,000 new class C shares, 21,000,000 new class D shares, 21,000,000 new class E shares, 21,000,000 new class F shares, 21,000,000 new class G shares, 21,000,000 new class H shares, 21,000,000 new class I shares and 21,000,000 new class J shares, with a nominal value of EUR 1 each to be issued, hence total consideration amounting to EUR 210,000,000.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier 5.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est de deux cent dix millions deux cent cinquante mille six cent quatre vingt dix EUR (EUR 210.250.690) divisé en:

5.1.1. Vingt et un million vingt-cinq mille soixante neuf (21.025.069) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A")

5.1.2 Vingt et un millions vingt-cinq mille soixante neuf (21.025.069) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B")

5.1.3. Vingt et un millions vingt cinq mille soixante neuf (21.025.069) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C")

5.1.4. Vingt et un millions vingt-cinq mille soixante neuf (21.025.069) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D")

5.1.5. Vingt et un millions vingt-cinq mille soixante neuf (21.025.069) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E")

5.1.6. Vingt et un millions vingt-cinq mille soixante neuf (21.025.069) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F")

5.1.7. Vingt et un millions vingt-cinq mille soixante neuf (21.025.069) actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G")

5.1.8 Vingt et un millions vingt-cinq mille soixante neuf (21.025.069) actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H")

5.1.9 Vingt et un millions vingt-cinq mille soixante neuf (21.025.069) actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I")

5.1.10 Vingt et un millions vingt-cinq mille soixante neuf (21.025.069) actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J")

Chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et les droits et obligations définis dans les présents Statuts.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Provision:

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. BURGOS, R. UHL, J. EVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 décembre 2012. Relation. LAC/2012/61218. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THIL.

Référence de publication: 2013002096/233.

(130001318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Mya SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.634.

L'an deux mille douze,

Le vingt décembre,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MYA S.A.», établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97634, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 49 du 14 janvier 2004.

La séance est ouverte à 14.40 heures, sous la présidence de Monsieur Guy LANNERS, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc HILGER, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John WEBER, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ORDRE DU JOUR de l'assemblée:

1. Refonte complète des statuts de la Société pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Entre les personnes actuellement propriétaires des actions et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de «MYA S.A.», société anonyme.

Art. 2. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions prévues pour la modification des statuts sociaux.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'achat, la vente, la détention, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut exercer toutes activités consultatives et d'assistance ainsi que toutes prestations dans le domaine de la construction et des aménagements qui s'y rapportent, telles que:

- l'organisation, le pilotage et la coordination de chantiers, et
- la surveillance de chantiers,

sans que ces activités ne comprennent celles réservées aux membres de l'ordre des architectes et des ingénieurs-conseils.

La Société a encore pour objet toute prestation dans le domaine des travaux administratifs.

L'objet inclut aussi toute prestation d'apporteur d'affaires, d'intermédiaire commercial sur base de commissions ou rétributions financières.

La Société a pour objet l'acquisition à des fins d'investissement, l'intermédiation achat-vente et le commerce de voitures anciennes, de collection et de courses et leur mise en valeur ainsi que la mise à disposition de telles voitures à des tiers.

La Société a également pour objet l'organisation, la participation et la promotion de courses automobiles sur circuits ouverts et fermés, rallyes privés à Luxembourg et à l'étranger de voitures historiques, classiques et de courses, l'organisation d'événements dans ce domaine pour des sociétés et des personnes privées, l'organisation de visites d'usines d'automobiles.

L'objet de la Société consiste aussi en l'organisation et la réalisation de rencontres culturelles, soirées, expositions, fêtes locales, plateformes médiatiques ou toute autre activité au sens le plus large.

La Société a par ailleurs comme objet la réalisation de toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 5. Capital. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000.- €) euros représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100.- €) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Administration - Surveillance. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société comporte un seul actionnaire, elle peut être dirigée par un administrateur unique qui exerce les pouvoirs qui sont dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion, procède à l'élection définitive de l'administrateur appelé à occuper le poste vacant.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'alinéa qui précède.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cette personne.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur à ce délégué.

La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme n'excédant pas six années, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. Assemblée générale. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le second mardi du mois de mai à dix (10.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Les délibérations des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal qui comprend les résolutions prises, les nominations faites ainsi que les déclarations que les actionnaires peuvent demander de faire acter. La liste de présence des actionnaires présents ou représentés restera annexée au procès-verbal.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également consignées dans un procès-verbal.

Art. 8. Année sociale - Répartition des bénéfices. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Art. 9. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 10. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

2. Démission de Monsieur Guy LANNERS de ses fonctions d'administrateur unique.

3. Fixation du nombre d'administrateurs et nomination aux fonctions d'administrateur unique de Madame Nathalie SCHILTZ.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, à chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que les statuts de la Société auront dorénavant la teneur telle qu'arrêtée dans l'ordre du jour de la présente assemblée et émarginée ci-avant. Le texte afférent des statuts est considéré comme reproduit ici.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire déclare accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, comme administrateur unique de la société anonyme «MYA S.A.», et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

Troisième résolution.

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le nombre d'administrateurs à un (1).

Est appelée aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année deux mille dix-huit (2018):

Madame Nathalie SCHILTZ, commerçante, née le 30 mai 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

L'administrateur unique a le pouvoir d'engager la Société sous sa seule signature en toutes circonstances.

Frais

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la Société.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 15.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. LANNERS, L. HILGER, J. WEBER, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2012. Relation: GRE/2012/4921. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 janvier 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013001922/188.

(130000856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**G.R. 43 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ceféal S.à r.l.).**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 162.740.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- La société CEFEAL S.à r.l., ayant son siège social à L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg, ici représentée par son gérant unique Monsieur Marc GIORGETTI, ci-après qualifié.

2.- La société de droit luxembourgeois G-FINANCE S.à r.l., ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

Monsieur Marc GIORGETTI, diplômé en gestion d'entreprises, né à Luxembourg, le 19 août 1961 (Matricule 1961 0819 438), demeurant à L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg,

Monsieur Paul GIORGETTI, ingénieur en génie civil, né à Luxembourg, le 30 août 1958 (matricule 1958 0830 253), demeurant à L-1870 Luxembourg, 102, Kohlenberg.

3.- La société ENTREPRISE KUHN S.à r.l., ayant son siège social à L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam, représentée par son gérant Monsieur Roland KUHN, ci-après qualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société sont actuellement détenues en totalité par Monsieur Marc GIORGETTI, préqualifié.

Par les présentes, Monsieur Marc GIORGETTI, prénommé, déclare céder et transporter cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société G-FINANCE S.à r.l., prénommée et représentée comme il a été dit, ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de six mille deux cent cinquante euro (€ 6.250,-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes, dont quittance.

Par les présentes, Monsieur Marc GIORGETTI, prénommé, déclare céder et transporter cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société ENTREPRISE KUHN S.à r.l., prénommée et représentée comme il a été dit, ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de six mille deux cent cinquante euro (€ 6.250,-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes, dont quittance.

La société à responsabilité limitée CEFEAL S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti de la manière suivante:

| | |
|--|--------------------|
| 1.- G-FINANCE S.à r.l., préqualifiée | 50 parts sociales |
| 2.- ENTREPRISE KUHN S.à r.l., préqualifiée | 50 parts sociales |
| TOTAL: CENT | 100 parts sociales |

Et à l'instant même, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- l'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en G.R. 43 S.à r.l. et par conséquent l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de G.R. 43 S.à r.l.»

2.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social dans la Ville de Luxembourg et par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Ville de Luxembourg.» (...)

3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

4.- L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Cession des parts sociales. Dispositions générales.**

6.1. Les dispositions du présent article s'appliquent à tout transfert volontaire ou forcé, à titre onéreux ou à titre gratuit, en usufruit, en nue-propriété ou en pleine propriété des parts sociales.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés, sous réserve du droit de préemption organisé par le paragraphe 6.10 du présent article.

6.3. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des personnes autres que des associés qu'avec le consentement unanime des associés.

6.4 Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des personnes autres que des associés qu'avec le consentement unanime des associés survivants. Cet agrément n'est pas requis, cependant, dans les cas suivants:

- lorsque les parts sociales sont transmises pour cause de mort à des descendants en ligne directe;
- lorsque l'usufruit des parts sociales est transmis pour cause de mort au conjoint survivant.

6.5. La cession des parts sociales n'est opposable à la société et. aux tiers qu'après lui avoir été notifiée ou avoir été acceptée par elle, conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.6. Toutes les notifications faites en exécution du présent article, se font par lettre recommandée à la poste, les délais commençant à courir à partir de la date d'expédition apposée sur le récépissé de la recommandation postale.

b. Conditions Tarifaires

6.7. Le prix des parts sociales offertes ou disponibles en vérité, conformément à l'article 6.2., à un ou plusieurs associés ne pourra dépasser un montant fixé chaque année par l'assemblée générale des associés. A cet effet, les avoirs de la société sont évalués annuellement à leur valeur de marché, moins une décote de vingt pour cent (20%), aucune valeur n'étant à attribuer aux éléments immatériels tels que le fonds de commerce. Le prix auquel les parts sociales seront acquises sera payable par l'associé acquéreur pour un dixième lors de l'acquisition et par tranches égales, à l'expiration de chacune des neuf années qui suivront l'acquisition. Ces montants différés porteront intérêt au taux Interbancaire sur un an (EURIBOR) alors en vigueur. Les Intérêts seront payables annuellement. Ces conditions de cession des parts ne sont pas applicables lors d'une cession à des personnes autres que des associés.

6.8. Dans l'hypothèse où un associé ayant bénéficié des conditions de fixation de prix et de paiement énoncées à l'article 6.7. ci-dessus décide de revendre ses parts à une valeur supérieure à des associés ou non associés avant l'expiration d'un délai de sept années, l'associé reversera la différence entre le prix d'acquisition et le prix de revente de ses parts à son vendeur d'origine.

c. Procédure de cession

La procédure de cession se décompose en plusieurs phases:

- la procédure préalable d'agrément suivie, en cas d'agrément, de la procédure de sortie conjointe ou en cas de non agrément, de la procédure de préemption;
- la procédure de préemption (Article 6.-10.), se soldant par un transfert, des parts sociales à des associés en cas d'exercice de leur droit de préemption portant sur l'ensemble des parts proposées, éventuellement suivie de la procédure de sortie conjointe dans l'hypothèse d'une cession de parts sociales à des non-associés, au cas où tous les associés n'exerceraient pas leur droit de préemption;
- la procédure de sortie conjointe (Article 6.11).

6.9. Procédure d'agrément

6.9.1. L'associé qui désire céder ses parts sociales à une personne autre qu'un associé notifie au conseil de gérance une demande d'agrément indiquant les nom, prénoms, profession et domicile du ou des Cessionnaire(s) proposé(s), le nombre des parts sociales dont la cession est projetée, ainsi que le prix de cession convenu. Le conseil de gérance convoque une assemblée générale des associés dans un délai de 60 jours à dater de la notification de la demande d'agrément pour accepter ou non la cession proposée. Si les associés, réunis en assemblée générale n'agrément pas le cessionnaire proposé a la majorité spécifiée à l'article 6.3. la procédure de préemption telle qu'organisée à l'article 6.10. ci-dessous prend cours.

6.9.2. Lorsque l'agrément d'un transfert des parts sociales pour cause de mort est requis en vertu de l'article 6.4, chaque ayant droit de l'associé décédé notifie sa demande d'agrément au conseil de gérance. Celui-ci convoque une assemblée générale des associés dans un délai de 60 jours à dater de la notification de la demande d'agrément pour accepter ou non le transfert proposé. Si les associés réunis en assemblée générale n'agrément pas l'ayant droit concerné à la majorité spécifiée à l'article 6.4. la procédure de préemption telle qu'organisée à l'article 6.10. ci-dessous prend cours.

6.9.3 Simultanément à la demande d'agrément notifiée au conseil de gérance prévue au présent article 6.9. il devra être envoyé par l'associé vendeur ou l'ayant droit de l'associé décédé aux autres associés une notification du projet de transfert afin de permettre à ceux-ci de manifester leur intention de sortie conjointe dont la procédure est organisée à l'article 6.11 ci-dessous.

6.9.4. Dans l'hypothèse où un agrément des associés réunis en assemblée générale est donné au cessionnaire ou à l'ayant droit, les associés peuvent faire valoir leur droit de sortie conjointe.

6.10. procédure de préemption

6.10.1. Dans tous les cas de cession entre vifs-ou de transmission pour cause de décès pour laquelle l'agrément est requis mais non accordé, un droit de préemption des parts sociales naît au profit des associés non vendeurs ou survivants au prorata de leur participation dans le capital de la Société et aux conditions tarifaires qui leur sont applicables conformément à l'article 6.7. ci-dessus. Dans les 15 jours de l'assemblée générale, les associés font savoir au conseil de gérance s'ils exercent ou non leur droit de préemption, en précisant le nombre de parts sociales sur lesquelles ce droit porte. Le droit de préemption ne peut être exercé par un associé que dans son intégralité, à savoir sur l'ensemble des parts sociales offertes au prorata de sa participation dans le capital social, et non partiellement. L'absence de réponse dans ledit délai vaut renonciation au droit de préemption. Les associés peuvent aussi renoncer à leur droit de préemption par une notification adressée au conseil de gérance dans le même délai. Le non-exercice par un associé de son droit de préemption

accroît celui des autres associés pendant un nouveau délai fixé à 15 jours. Le conseil de gérance en avise ses associés sans délai par voie de notification.

6.10.2. A l'issue de la procédure organisée par le paragraphe qui précède et faute d'un achat par la Société (laquelle est dans ce cas à considérer comme un associé au point de vue des dispositions qui précèdent et pour laquelle la décote énoncée à l'article 6.7. ci-dessus est également applicable) des parts sociales concernées, dans les 15 jours suivant l'issue de cette procédure, le cessionnaire ou l'ayant droit concerné peut devenir propriétaire des parts sociales de l'associé sur lesquelles aucun droit de préemption n'a été exercé, dans le strict respect des termes du projet notifié et dans le délai de trente (30) jours à compter de l'expiration du délai de préemption, sous réserve du respect de la procédure de sortie conjointe des associés énoncée à l'article 6.11. ci-après. Faute pour ledit associé de procéder ainsi à la cession de ses parts sociales, celui-ci devra à nouveau, préalablement à tout transfert de ses parts sociales, se conformer aux présentes dispositions.

6.11. Procédure de sortie conjointe

6.11.1. Dans l'hypothèse d'une cession de ses parts par un associé (ci-après «l'Associé Vendeur») à toutes personnes autres que des associés (ci-après «l'Acquéreur») suite à l'octroi d'un agrément par l'assemblée générale tel que prévu à l'article 6.9.4. ou en l'absence d'exercice du droit de préemption par les associés non vendeurs et faute d'un rachat des parts sociales par la Société tel que prévu à l'article 6.10.2 ci-dessus, les associés non vendeurs disposeront d'un droit de sortie conjointe, au terme duquel ils seront admis à transférer à l'Acquéreur tout ou partie de leurs parts selon les mêmes modalités et aux mêmes conditions de prix que celles offertes par l'Acquéreur à l'Associé Vendeur. Conformément à l'article 6.9.3. susmentionné, le projet de transfert devra avoir été notifié aux associés non vendeurs, en même temps que la notification de demande d'agrément au conseil de gérance.

6.11.2. L'Associé Vendeur devra en conséquence, préalablement à un transfert de tout ou partie de ses parts ou à tout engagement de sa part en vue de leur transfert, obtenir rengagement irrévocable de l'Acquéreur que celui-ci offrira aux autres associés la possibilité de lui transférer la totalité des parts qu'ils souhaiteraient alors transférer, aux mêmes conditions et selon les mêmes termes que ceux offerts par l'Acquéreur à l'Associé Vendeur.

6.11.3 Les autres associés pourront à tout moment pendant la durée de la procédure de cession (comprenant la durée de la procédure d'agrément, ainsi que celle de la procédure de préemption prévues respectivement aux articles 6.9. et 6.10. ci-dessus) exercer leur droit de sortie conjointe suivant les modalités suivantes:

(i) Si les autres associés souhaitent faire valoir leur droit de sortie conjointe, ils notifieront à l'Associé Vendeur, préalablement à l'expiration du délai susmentionné, le nombre de parts de la Société qu'ils souhaitent céder (ci-après «les Parts Offertes»).

(ii) En cas d'exercice par les autres associés de leur droit de sortie conjointe le prix d'achat des Parts Offertes sera identique au prix d'achat payé par l'Acquéreur pour les parts transférées par l'Associé Vendeur.

(iii) En cas d'exercice par les autres associés de leur droit de sortie conjointe, il sera procédé à la cession des Parts Offertes dans le délai visé dans le projet de transfert notifié ou, si rien n'est prévu à cet effet, dans un délai de trente jours à compter de l'expiration du délai prévu pour l'exercice du droit de préemption.

(iv) Le silence des autres associés dans le délai pour les procédures d'agrément et de préemption vaut renonciation à l'exercice de leur droit de sortie conjointe.

6.11.4. Pour le cas où, à l'occasion d'un projet de transfert dûment notifié, les autres associés auraient pu exercer leur droit de sortie conjointe et ne l'auraient pas exercé, l'Associé Vendeur devra procéder au transfert, dans le strict respect des termes du projet notifié et dans le délai de trente (30) jours à compter de l'expiration des délais de préemption et de sortie conjointe. Faute pour ledit associé de procéder ainsi, il devra à nouveau, préalablement à tout transfert de ses parts, se conformer aux présentes dispositions.»

5.- L'assemblée générale décide de nommer un deuxième gérant pour une durée indéterminée, à savoir:

Monsieur Roland Kuhn, entrepreneur de construction, né à Luxembourg, le 4 août 1953, demeurant à L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.

6.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un de ses gérants.

Frais

Les frais et charges en rapport avec cet acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé l'acte avec le notaire.

Signé: Giorgetti, Giorgetti, Kuhn, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17658. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002314/173.

(130001832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Brianfid-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 81.520.

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «BRIANFID-LUX S.A.», une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.520, constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 7 novembre 2001, numéro 971. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné, en date du 24 octobre 2012, publié au Mémorial C, le 12 décembre 2012, numéro 3007.

L'assemblée est présidée par Maître Fabio TREVISAN, avocat à la Cour, demeurant à Howald, lequel occupe également la fonction de comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcello VICECONTE, employé, demeurant professionnellement à 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

Banco Desio e della Brianza S.p.A., une società per azioni (société en commandite par action), constituée selon les lois italiennes, ayant son siège social à Via E. Rovagnati 1, 20832 Desio (MB), Italie et enregistrée auprès de la Camera di Commercio di Monza Brianza sous le numéro 01181770155, détenant toutes les actions du capital social de la Société et agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire Unique») décide par le présent acte d'adopter les résolutions suivantes, conformément à l'article 12 des statuts de la Société, et plus particulièrement à l'article 12§4 et à l'article 67 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

- 1.- Dissolution et liquidation de la Société;
- 2.- Nomination de liquidateur;
- 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide conformément à l'article 15 des statuts de la Société de nommer en tant que liquidateur Monsieur Luigi CARNELLI, né à Milan (Italie), le 6 mai 1956, demeurant à CH-6900 Lugano, 5, Contrada di Sassello (Suisse).

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 et suivant de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Actionnaire Unique en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de sa participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par l'Actionnaire Unique.

Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. TREVISAN, M. VICECONTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60613. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002272/63.

(130002042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Morgan Stanley Corporate Holdings (Luxembourg), Société en nom collectif.

Capital social: EUR 1.250.711,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.886.

—
Extrait des résolutions prises en date du 27 décembre 2012

Il résulte des résolutions des associés en date du 27 décembre 2012 que les associés ont décidé d'élire Jonathan Tye Lebow, ayant son adresse professionnelle au 2 Woods Lane, Scarsdale, NY 10583, United States of America, comme gérant de Morgan Stanley Corporate Holdings (Luxembourg) avec effet au 19 décembre 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Damien Nussbaum

Gérant

Référence de publication: 2013004079/16.

(130004097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Whitehall European RE 9A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 131.020.

—
Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2195

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall European RE 9A S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013008245/14.

(130008251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Sublimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 75.824.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wemperhardt, le 14/01/2013.

Référence de publication: 2013008174/10.

(130009110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.
